

L'aménagement de la faune s'effectue surtout par la surveillance et le contrôle des prises. Des contingentements des prises sont établis par zones d'aménagement. Des études d'aménagement sont menées principalement pour déterminer l'abondance, la productivité et la répartition saisonnière des grands mammifères, notamment de l'ours blanc.

On encourage le piégeage grâce à une série de programmes visant à fournir de l'aide aux autochtones qui désirent revenir à la terre. Cela comprend les primes d'encouragement pour les trappeurs (programme de subventions pour les fourrures levées fondé sur un pourcentage des prises d'une saison), le service de commercialisation des fourrures, et le programme de campements éloignés qui fournit de l'aide financière aux groupes qui désirent revenir à la terre et vivre des ressources naturelles provenant de la chasse et du piégeage.

Le Service est chargé de l'administration des permis de pêche sportive. Mandatés par le Service des pêches et de la mer, des agents des pêches et de la faune s'occupent du contrôle de la pêche commerciale et de l'évaluation des lacs et des cours d'eau afin de déterminer s'ils sont aptes à soutenir une activité commerciale visant à alimenter les marchés locaux.

Le Service de la faune des Territoires s'occupe de l'aménagement de l'environnement par la participation à divers comités consultatifs fédéraux-territoriaux. Des contacts étroits sont maintenus avec les associations de chasseurs et de trappeurs pour assurer le lien entre les résidents qui vivent des ressources et les sociétés qui font de la prospection et exploitent des ressources non renouvelables.

Le Conseil consultatif du gibier des Territoires du Nord-Ouest conseille le commissaire des Territoires sur des sujets relatifs à la politique et à la législation en matière de faune. Tous les membres du Conseil sont des résidents du Nord et représentent les chasseurs et trappeurs autochtones et l'industrie des loisirs de plein air.

### *Sources*

- 10.1 - 10.1.2 Services d'information, Service canadien des forêts, ministère de l'Environnement.
- 10.1.3 Services d'information, Service canadien des forêts, ministère de l'Environnement; renseignements fournis par les ministères des provinces respectives.
- 10.1.4 Division des industries manufacturières et primaires, Secteur de la statistique économique, Statistique Canada.
- 10.2 - 10.2.1 Direction générale des services d'information, ministère des Pêches et des Océans.
- 10.2.2 Renseignements fournis par les ministères des provinces respectives.
- 10.2.3 Division des industries manufacturières et primaires, Secteur de la statistique économique, Statistique Canada.
- 10.3 Division de l'agriculture, Secteur de la statistique sociale, Statistique Canada, Direction générale des services d'information, ministère des Pêches et des Océans.
- 10.4 - 10.4.1 Direction générale de l'information, ministère des Pêches et des Océans.
- 10.4.2 Renseignements fournis par les ministères des provinces respectives.
- 10.4.3 Renseignements fournis par les services des administrations territoriales respectives.